

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

- en exercice
- présents
- votants
- absents
- exclus

De la commune d' ESTREUX

Séance du 06 mars 2023 à 20 heures 00

Date de convocation :

16 février 2023

Date d'affichage :

16 février 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

M. HENNEBERT Maurice

VOTE DES TAUX
D'IMPOTS COMMUNAUX
BATI et NON BATI 2023

Étaient présents :

Mrs HENNEBERT, MORELLE, CARE, DEGROOTE, DELATTRE, DZIK,
GEORGES, MARCAILLE, MIELCZAREK

Mmes THEOLAT, DEGARDIN, DI MUZIO, HEGO, MARATIER, VALOIS

Secrétaire de séance :

M.

Monsieur Hugues MORELLE, Adjoint aux finances présente au Conseil Municipal les taux retenus par la commission des finances pour 2023

Après délibéré, Le Conseil Municipal vote les taux suivants :

- FONCIER BATI 40,29 %
- FONCIER NON BATI 59,05 %

ADOPTE A L' UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture DE
VALENCIENNES le .
Publié ou notifié le .

Fait à ESTREUX, le 03 mars 2023

Le Maire